



# Charte SSC

## 1. Engagement du club

- Faire preuve de bienveillance à travers un cadre respectueux, accueillant et inclusif, où chacun à sa place.
- Garantir la performance : proposer des entraînements de qualité, adaptés à chaque profil, permettant une progression à son rythme.
- Encourager la collaboration : favoriser le travail en équipe, l'entraide et la mise en commun des compétences et des idées.
- Cultiver l'innovation : développer des activités nouvelles pour garder le club vivant, attractif et ouvert sur son territoire.

## 2 - Engagement du licencié

- Participer régulièrement aux entraînements.
- Respecter le matériel (rinçage, rangement, signalisation de casse).
- Adopter un comportement respectueux envers les entraîneurs, les autres licenciés et le personnel.
- Respecter les consignes de sécurité données pendant les entraînements et compétitions.
- Avoir un comportement responsable sur les réseaux sociaux.
- Laisser les lieux propres (vestiaires, douches, plage).
- Porter la tenue du club lors des compétitions et podiums.
- Contribuer, en fonction de mes possibilités, à la vie du club (bénévolat, événements, entraide).

## 3. Engagement du parent (si licencié mineur)

- Encourager une attitude positive et respectueuse de mon enfant.
- Ne pas interférer avec les choix pédagogiques de l'encadrement.
- Respecter les horaires et les consignes du club.
- Participer à la vie associative du club autant que possible.

*Le respect, la solidarité et l'écoute sont les piliers de notre club. Nous comptons sur chacun pour les faire vivre au quotidien afin de préserver un climat de confiance et de convivialité, essentiel à la réussite collective.*

**Signature du licencié**

**Signature du parent (si mineur)**



# Conditions de vente

## 1. Licences

- Durée : du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.
- Accès : la licence donne accès aux entraînements et aux compétitions selon la catégorie du licencié.
- Renouvellement : non automatique. Une nouvelle inscription est nécessaire chaque saison.

## 2. Tarifs & remboursements

- Tarifs selon la catégorie. Paiement possible en 3 fois sur demande.
- Stages pendant les vacances : coût supplémentaire possible.
- Aucun remboursement, sauf sur certificat médical (remboursement au prorata après déduction de 20 € pour la licence FFSS).

## 3. Entraînements

- Toute l'année sauf en septembre (pause pour jeunes, loisirs, compétition).
- Stages possibles pendant les vacances (Toussaint, février, Pâques).
- Planning ajustable selon météo et disponibilité des lieux d'entraînements.

## 4. Règles & engagement

- Tout licencié ou représentant légal s'engage à respecter la charte Seignosse Sauvetage Côtier. En cas de non-respect répété ou grave de cette charte, le comité directeur se réserve le droit de suspendre ou d'exclure temporairement ou définitivement le licencié.

## 5. Compétitions

- Le SSC prend en charge les frais d'engagement en compétition.
- Le club s'engage à rechercher des partenaires parrains pour financer les déplacements, stages et activités supplémentaires de chaque groupe.
- En l'absence de financements suffisants, les frais restants seront à la charge du licencié.

**Signature du licencié**

**Signature du parent (si mineur)**